

VARIATIONS NOTABLES ET COMMENTAIRES – COMPTES 2024

500 POLICE

500.3010.01	<p>Indemnités nuit, piquet et inconvéniént de service + 38'844.-</p> <p>Le personnel uniformé reçoit des indemnités pour le travail de nuit de CHF 6.- de l'heure entre 20h00 et 06h00. En sus de cela, le travail du weekend est indemnisé à hauteur de CHF 5.- de l'heure, entre le vendredi à 00h00 et le dimanche à 00h00. Comme en 2023, des patrouilles supplémentaires, notamment celles de la proximité, ont été nécessaires pour assurer les différentes missions confiées à la PRVC. Ce montant a été ajusté dans le budget 2025.</p>
500.3010.02	<p>Indemnités spéciales + 9'460.-</p> <p>Les instructeurs, mentors, coachs et maître-chien de la PRVC touchent des indemnités en lien avec ces fonctions. Auparavant, il y avait uniquement les indemnités du maître-chien dans cette consigne, les autres étant incluses dans les salaires. Pour plus de lisibilité, ces montants ont été imputés sous cette rubrique.</p>
500.3090.00	<p>Cours et formation - 25'995.-</p> <p>Certaines formations prévues dans le cadre du budget 2024 n'ont pas pu être dispensées, ce qui induit une diminution de la charge.</p>
500.3101.01	<p>Vêtements de travail - 34'340.-</p> <p>Dès 2026, les différentes polices romandes seront équipées d'un uniforme commun appelé KEP. De ce fait, il a été décidé de ne commander que le minimum de pièces pour éviter de se retrouver avec du matériel qui ne pourra plus servir d'ici à la fin de cette année.</p>
500.3101.10	<p>Carburant véhicule - 7'236.-</p> <p>En 2024, la totalité des kilomètres parcourus avec les véhicules de service se monte à 359'000 kilomètres, soit 15'000 kilomètres de plus qu'en 2023. Toutefois, l'achat de véhicules électriques a eu une incidence positive sur cette consigne.</p>
500.3101.20	<p>Achat matériel, armement, signalisation - 25'266.-</p> <p>Un montant avait été porté au budget 2024 pour la mise en conformité de la signalisation. Il n'a pas été dépensé dans sa totalité, de nombreuses pièces étant encore utilisables et en bon état.</p>
500.3102.00	<p>Annonces - 3'010.-</p> <p>Les annonces publiées par la PRVC se font de manière succincte dans les journaux, avec un renvoi sur la page internet de l'association où le cahier des charges et la description du poste sont consultables. Cela contribue à la diminution des dépenses effectuées sur cette consigne.</p>
500.3102.01	<p>Abonnements parking - 68'525.-</p> <p>Lors du déménagement de la PRVC dans les locaux de la Poste, la grande majorité des abonnements des collaborateurs, situés au parking de la Planta, ont été résiliés. Une solution a pu être trouvée avec Post Immobilier pour stationner les véhicules privés à proximité immédiate du poste, à des tarifs inférieurs à ce qui était pratiqué jusque-là. Il n'est pas certain que cette solution soit pérenne à long terme.</p>

500.3110.00	<p>Achat de mobilier - 2'271.-</p> <p>Il n'a pas été nécessaire d'utiliser cette rubrique vu que les montants en lien avec l'achat du mobilier étaient planifiés dans les investissements pour le déménagement du poste de police.</p>
500.3120.00	<p>Energie, eau, eaux usées - 12'671.-</p> <p>Cette consigne peut subir des variations importantes en fonction des taxes perçues pour l'élimination des ordures ou de l'énergie utilisée dans les locaux de la PRVC.</p>
500.3130.01	<p>Abonnements mobiles - 10'176.-</p> <p>Dans le courant de l'année 2024, un nouveau contrat a été établi avec notre prestataire à des tarifs plus attractifs, ce qui a eu pour effet la diminution importante de la consigne.</p>
500.3130.03	<p>Radiophonie - 13'690.-</p> <p>Le montant prévu pour le changement de la radio Polycom de la centrale n'a pas été engagé, au vu des travaux prévus pour son déplacement dans le courant 2025.</p>
500.3130.04	<p>Frais de port et CCP + 39'539.-</p> <p>Comme en 2023, l'augmentation de la consigne est principalement due aux montants versés à Billionline concernant les frais facturés par ce prestataire lors des paiements effectués à l'aide des cartes de crédits (2,3%). Dans le budget 2025, cette consigne a été mise à jour.</p>
500.3130.09	<p>Frais évacuation véhicule + location fourrière - 6'079.-</p> <p>Cette consigne peut varier d'une année à l'autre, en fonction du nombre de véhicules en stationnement qui sont évacués lorsqu'ils créent un danger important pour la circulation. Il n'est donc pas possible de l'estimer avec précision.</p>
500.3130.10	<p>Prestations effectuées par des tiers - 5'935.-</p> <p>Le montant de CHF 7'000.- prévu pour faire appel à une société de sécurité privée en cas de besoin n'a pas été utilisé en 2024.</p>
500.3132.02	<p>Frais accès dossiers police cantonale - 5'422.-</p> <p>Lors des recherches de détenteurs de véhicules étrangers, la PRVC doit passer par la police cantonale, laquelle refacture à la PRVC les frais de recherche. Le montant dépensé peut donc varier d'une année à l'autre.</p>
500.3151.02	<p>Entretien et réparations véhicules - 12'672.-</p> <p>Les anciens véhicules du parc automobile, qui nécessitaient des réparations fréquentes, ont été changés pour des véhicules neufs. Il sied de rappeler également que les frais liés aux réparations sur les véhicules du police secours sont pris en charge par la société de leasing.</p>
500.3160.01	<p>Location et charges Sierre + 22'980.-</p> <p>Si le montant prévu pour la location des locaux sur Sierre est resté stable, il n'en n'est pas de même pour les charges d'électricité qui ont augmenté et provoqué la différence enregistrée sous cette rubrique.</p>
500.3170.00	<p>Déplacements et débours - 16'553.-</p> <p>Une partie des déplacements prévus en 2024 n'a pas été réalisée, suite à un arrêt maladie de longue durée.</p>

500.3602.01 **Parts de revenus amendes aux communes partenaires** + 34'725.-
 La PRVC reverse aux communes partenaires le 50% des amendes encaissées sur leurs territoires respectifs, nonobstant les amendes délivrées suite à des contrôles à l'aide du radar dont la totalité du montant est conservée par la PRVC. Le montant peut donc varier d'une année à l'autre.

REVENUS

500.4260.00 **Indemnités assurance personnel** + 43'910.-
 Les indemnités versées par les assureurs perte de gain pour les accidents ou maladies des collaborateurs ne peuvent pas être planifiées à l'avance et sont donc soumises à de fortes variations d'une année à l'autre.

500.4309.01 **Ventes diverses** + 29'164.-
 Durant l'année 2024, les armes longues, qui sont situées dans les véhicules, ont été remplacées. Vu qu'elles étaient encore fonctionnelles, il a été décidé de les vendre, ce qui a engendré des recettes supplémentaires non planifiées.

500.4309.05 **Autorisation de stationnement pour véhicule utilitaire** + 36'967.-
 L'introduction en début d'année 2021 de la carte à gratter pour les véhicules utilitaires a permis de diminuer le nombre d'entreprise se présentant au guichet et d'avoir un système plus efficient lors des contrôles. En 2024, les cartes vendues sont en augmentation.

500.4612.00 **Sierre Collecte des recettes parcomètres** + 18'302.-

500.4612.01 **Sierre Collecte des recettes des parkings** + 22'885.-

500.4612.02 **Sierre Vente des vignettes de zone** - 13'338.-

Ces consignes sont directement liées aux montants encaissés par la ville de Sierre pour l'utilisation des parkings publics, la vente de vignettes « ville de Sierre » pour la Plaine Bellevue et les vignettes de zone dans les différents quartiers de la ville. La PRVC encaisse le 10% des montants vu qu'elle est chargée de la vente des abonnements et des vignettes à son guichet, ainsi que de l'entretien des parkings. Le montant peut donc varier d'une année à l'autre.

500.4612.08 **Sierre Naturalisation** + 27'900.-

La PRVC encaisse le 100% des recettes en lien avec les naturalisations, qu'elle fait pour le compte de la ville de Sierre. En 2023, le titulaire du poste était en arrêt prolongé, ce qui a occasionné du retard, lequel a été comblé cette année.

500.4612.23 **Sion Impôt sur les chiens** - 25'000.-

500.4612.24 **Sion Vignette de zone** - 11'000.-

Dès le mois de juin 2023, la responsable administrative en charge de l'encaissement de l'impôt sur les chiens et des vignettes de zone a rejoint le personnel de la ville de Sion. Les recettes, à partir de cette date, ont directement été encaissées par la ville, et non plus par la PRVC.

500.4612.30 **Participation des communes partenaires** + 67'902.-

Lors de la dernière facture trimestrielle aux communes partenaires, la PRVC a facturé une augmentation de 1,5% supplémentaire, correspondant à l'IPC 2024.

510 TRIBUNAL DE POLICE

CHARGES

510.3000.00 **Autorités, commissions et juges** **- 73'288.-**
Cette consigne concerne les salaires des collaborateurs du Tribunal de police. La différence s'explique principalement par le fait que le juriste de la PRVC a été intégré comme collaborateur de la PRVC pour se mettre en conformité avec les normes de la Caisse de compensation. Son salaire a donc été intégré dans la masse salariale de l'association.

REVENUS

510.4210.01 **Frais administratifs** **+ 409'772.-**
Les rapports de police sont directement facturés par le Tribunal de police, en sus des frais de dossiers. De plus, les frais encaissés concernant les mandats de répression, les mises à ban et les ordonnances pénales sont directement imputés sous cette consigne.